# Annexion

# الإضافة

Source : dictionnaire Larousse arabe – français p.16

**Rapport d'annexion :** c'est le rapport du complément du nom au nom complété qui existe entre deux et quelquefois trois termes.

وَرَقَةُ شَجَرَةٍ – رِسالةُ الصديقِ – طَويلُ القامةِ – حَقيبتُكَ – يَدُها – جَرَسُ مَدْخَلِ مَسْكَنِه

**1. Détermination :** le premier terme est déterminé par le second qui peut être éventuellement déterminé par un troisième ou par l'article (cf. français : *une feuille d'arbre*, *de l'arabe*);

**2. Syntaxe et déclinaison :** le groupe en rapport d'annexion peut avoir toutes les fonctions d'un nom, c'est-à-dire que le premier terme prendra les flexions casuelles impliquées par sa fonction alors que le second terme, étant subordonné au premier, ne prendra que la flexion de la subordination (prononcée /i/) = génitif.

**3. Nature des rapports d'annexion :**

- entre des noms
- entre un adjectif et un nom (au lieu d'une relation épithétique) :

| | |
|---|---|
| (grand de taille) de grande taille | طَويلُ القامةِ |
| (élégant de vêtements) élégamment vêtu | أَنيقُ الملابِس |

- entre un nom et un pronom affixe : كِتَابُهُ، كِتابُكَ

Le rapport d'annexion équivaut alors à la relation qui existe en français entre l'adjectif possessif et le nom auquel il se rapporte.